

DIMANCHE 7 JUIN VIDE GRENIER



Accueil des exposants de 6h30 à 7h30

RESERVATION AVANT LE 2 juin 2026

6€ l'emplacement de 3m - Paiement à la réservation

Renseignements au 06.76.84.49.03 ou 06.28.43.09.89
Ou par mail à lesptitsfaugatiens@yahoo.com

Dossier à renvoyer à :

Céline POILEVILAIN - Les P'tits Faugatiens
14 allée de la Mandre
31410 LE FAUGA

Réservé aux particuliers

 Retrouvez toutes nos infos sur **Facebook** : [@lesptitsfaugatiens](https://www.facebook.com/lesptitsfaugatiens)

Règlement du vide-grenier de « Les P'tits Faugatiens »

Article 1 : L'association Les P'tits Faugatiens est organisatrice du vide-grenier se tenant « Place Cazalères » à Le Fauga, le **7 Juin 2026 de 8h à 17h**. Il est réservé aux particuliers non professionnels.

L'accueil des exposants débute à 6h30. L'installation peut se faire jusqu'à 7h30. Une réservation payée non occupée au-delà de 7h30 sera éventuellement attribuée à quelqu'un d'autre, et non remboursée. Il est rigoureusement interdit aux exposants de s'installer avant cet horaire de leur propre chef et sans s'être présenté aux organisateurs. Tout manquement à cette règle entraînera le démontage immédiat du stand et le contrevenant sera prié de quitter les lieux, sans qu'il puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 2 : Les véhicules ne pourront pas rester sur l'emplacement. Les exposants devront se garer sur les parkings à proximité du cimetière une fois leur véhicule déchargé. **Tout mouvement de voiture sera interdit après 7h30 et avant 17h selon l'Arrêté Municipal**, sauf cas de force majeure.

Article 3 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, armes ...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. La vente d'armes blanches est interdite pour des raisons de sécurité. La vente de nourriture est également interdite.

Article 5 : Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

Article 6 : Toute personne devra lors de l'inscription :

- 1 - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de sa carte d'identité
- 2 - Remplir le formulaire d'inscription.
- 3 - Adresser le montant de l'inscription par chèque à l'ordre de « Les P'tits Faugatiens » à l'adresse suivante : Céline POILEVILAIN - Les P'tits Faugatiens - 14 allée de la Mandre, 31410 LE FAUGA

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation et le chèque sera retourné à son expéditeur.

- 4 - Attente de la validation d'inscription par sms ou mail

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Des sacs poubelles seront remis à cet effet. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement sans restriction. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 9 : L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie (hors arrêté préfectoral). Les exposants seront alors remboursés des frais d'inscription. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de météo défavorable si le vide-grenier n'est pas annulé.**

Article 10 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

FICHE D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DU 7/06/2026

Organisé par l'association « Les P'tits Faugatiens »

Je soussigné(e)

Nom : Prénom:.....

Né(é) le..... À Département : Ville :.....

Adresse :.....

CP :..... Ville :.....

Tel :..... Email :

N° de votre pièce d'identité /passeport

Délivrée le..... par.....

Déclare sur l'honneur :

-ne pas être commerçant(e)

-ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)

-ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

- avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve

Fait à le..... Signature

Prix du stand de 3m : 6 Euros (emplacement sans véhicule)

Tout mouvement de voiture sera interdit après 7h30 et avant 17h selon l'Arrêté Municipal

Nombre de stands souhaités	Montant Total du Règlement (€)
X 6 euros	

Règlement par chèque à l'ordre de "Les P'tits Faugatiens"

Les réservations, **à faire avant le 2 juin 2026**, seront effectives après réception de : - **la fiche d'inscription complétée**

- **votre règlement**

- **copie recto verso de votre carte d'identité ou passeport**

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par email ou par téléphone.

Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif.

A renvoyer par courrier à

Céline POILEVILAIN - Les P'tits Faugatiens 14 allée de la Mandre 31410 LE FAUGA